

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/541
S/13565

19 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

UN LIBRARY

DEC 21 1979

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 11 de l'ordre du jour
RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 1er octobre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, une copie du livre blanc intitulé "La souveraineté du Viet Nam sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa", publié le 27 septembre 1979 par le Département de l'information et de la presse du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le document qui y est joint comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès
de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

LIVRE BLANC SUR LES ARCHIPELS HOANG SA ET TRUONG SA DU VIET NAM

Le Ministère des Affaires Etrangères du Viet Nam a rendu public le 29 septembre 1979 ce livre blanc suivant :

LA SOUVERAINETE DU VIET NAM SUR LES ARCHIPELS HOANG SA ET TRUONG SA.

Département de la Presse et de l'Information
Ministère des Affaires Etrangères
République Socialiste du Viet Nam

HANOI - 1979.

Chapitre I

L'Archipel Hoang Sa et l'Archipel Truong Sa sont territoires vietnamiens

Hoang Sa et Truong Sa sont deux archipels composés d'îlots coralliens, de récifs de bancs se trouvant à l'Est du Viet Nam et dans le passé désignés parfois sous le nom général de Hoang Sa ou Dai Truong Sa ou Van Ly Truong Sa. Ces îlots de dimensions réduites ont pourtant une haute valeur stratégique et un potentiel économique important.

L'Archipel Hoang Sa est situé aux abords du golfe de Bac Bo, à environ 120 milles marins de Da Nang. Les occidentaux l'appellent les îles Paracels.

L'Archipel Truong Sa s'étend dans la partie Sud de la Mer de l'Est à 250 milles marins de la baie de Cam Ranh. Les occidentaux l'appellent les îles Spratley.

Depuis de longue date, les archipels Hoang Sa et Truong Sa sont territoires vietnamiens. L'Etat monarchique du Viet Nam fut le premier dans l'histoire à les occuper, à y exercer sa souveraineté et à les exploiter en qualité d'Etat. Avant la prise de possession par le Viet Nam, ces

deux archipels n'ont jamais relevé de la géographie administrative d'aucun autre pays. Cette occupation fut effective et conforme au droit international. Les gouvernements successeurs ont érigé ces archipels en des unités administratives rattachées aux provinces continentales du Vietnam.

La souveraineté du Viet Nam sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa est indéniable. Le peuple vietnamien dispose suffisamment de preuves et documents historiques servant de base juridique pour le prouver. De nombreux navigateurs, géographes et missionnaires occidentaux ont confirmé cette vérité depuis les siècles passés.

Malgré tout cela, les autorités de Pékin ont cyniquement prétendu que ces deux archipels (qu'ils appellent respectivement Xisha et Nansha) seraient à la République Populaire de Chine. Le 19 janvier 1974, avec l'approbation des Etats-Unis, elles ont mobilisé une grande force navale et aérienne pour prendre d'assaut l'archipel Hoang Sa à ce moment-là sous la gestion de l'administration Nguyen Van Thiêu.

Par cet acte d'agression flagrante, les autorités de Pékin ont violé de façon grossière la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam et foulé aux pieds les principes de la Charte des Nations Unies et le droit international. Cet acte fait partie de leurs desseins visant à occuper pas à pas la Mer de l'Est pour enfin y assurer leur hégémonie totale, à affaiblir et subjuguier le Viet Nam - tout comme le Laos et le Kampuchéa - afin de s'en servir comme tremplin pour leur expansion vers l'Asie du Sud-Est. Dans le but de couvrir leur acte d'agression, les autorités de Pékin sont en train de recourir aux mensonges et falsifications et d'essayer d'interpréter tendancieusement certains documents dans l'espoir de démontrer que les archipels Hoang Sa et Truong Sa appartiendraient à la Chine.

Avec les quelques preuves, documents et témoignages reproduits dans cette brochure, nous espérons que les hommes épris de paix et de justice dans le monde réaliseront cette vérité : l'archipel Hoang Sa et l'archipel Truong Sa sont territoires vietnamiens.

Aucune manœuvre des expansionnistes de Pékin n'arrivera à effacer et à déformer cette vérité, à plus forte raison, à justifier leur acte d'agression et de trahison à l'égard du peuple vietnamien dans les régions de la Mer de l'Est.

Chapitre II

Quelques documents confirmant la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel Hoang Sa et l'archipel Truong Sa.

Document N° 1

D'après une collection de cartes vietnamiennes du XVII^e siècle.

Le document donne la carte (photocopiée) de la région de Quang Ngai dressée par Dô Ba vers le milieu du XVII^e siècle. La légende inscrite en haut de la carte décrit les travaux de mise en valeur de "Bai Cat Vang" (nom d'origine populaire, qui se traduit mot à mot : sable jaune, c'est-à-dire Hoang Sa (nom par formation savante) entrepris par les seigneurs Nguyễn (les seigneurs Nguyễn (1558 - 1775) étaient la famille gouvernante du Dang Trong (Cochinchine c'est-à-dire le Sud du Viet Nam actuel) :

"... En pleine mer, un archipel aux longues dunes appelées "Bai Cat Vang" (sable jaune) mesurant approximativement 400 dam de longueur et 20 dam de largeur, émerge des profondeurs, face aux côtes allant du port de Dai Chiem (le port de Dai Chiem est l'actuel port de Cua Dai, province de Quang Nam - Da Nang) à celui de Sa Vinh (le port de Sa Vinh est l'actuel port de Sa Huynh, province de Nghia Binh). A l'époque de la Mousson du Sud-Ouest, des navires de commerce de divers pays qui naviguent près des côtes font souvent naufrage sur ces territoires insulaires - Il en est de même à l'époque de la Mousson du Nord-Est pour ceux qui naviguent en haute mer. Tous les naufragés y meurent de faim. Diverses marchandises y sont accumulées.

Chaque année, au dernier mois de l'hiver, les Nguyễn y envoient une flotille de 18 jonques pour les récupérer, obtenant ainsi en grande quantité de l'or, de l'argent, des monnaies, des fusils et des munitions. Du port de Dai Chiem, on atteint l'archipel en traversant la mer en un jour et demi tandis qu'il suffit d'une journée si l'embarquement se fait au port de Sa Ky".

Documents N° 2 :

D'après le "Phu Bien Tap Luc".

"Phu Bien Tap Luc" (Mélange sur le gouvernement des marchés) est un livre écrit en 1776 par le savant vietnamien Lê Quy Dôn (1726-1784). Lê Quy Dôn décrivait en détail la géographie et les richesses des archipels Hoang Sa et Truong Sa ainsi que les travaux de mise en valeur de ces deux archipels par les seigneurs Nguyễn.

Dans ce livre, Lê Quy Dôn a écrit :

"Au large du port de la commune de An Vinh sous-préfecture de Binh Son, préfecture de Quang Ngai, il y a une montagne dénommée Cu Lao Re (île Re) dont la largeur est évaluée à plus de 30'dam. Autrefois les habitants du hameau de Tu Chinh y cultivaient des haricots. On y arrive en traversant la mer en quatre veillées. Au delà de l'île de Re s'étend l'archipel Dai Truong Sa Dao (Îles aux grandes et longues dunes) (dans les cartes et documents des siècles passés, les deux archipels Hoang Sa et Truong Sa sont souvent appelés sous le nom général de 'Hoang Sa' ou 'Van Ly Truong Sa'). Il y a de nombreux produits marins et diverses marchandises. La compagnie Hoang Sa avait été créée pour les recueillir. Il faut trois jours pour parvenir à l'archipel qui est proche du pays Bac Hai.

... La commune de An Vinh, sous-préfecture de Binh Son, préfecture de Quang Ngai est à proximité de la mer. Au large des côtes, du côté Nord-Est, c'est un archipel comptant plus de 130 îlots et rochers séparés l'un de l'autre tantôt par un jour, tantôt par quelques veillées de navigation, sur certains îlots il y a source d'eau douce. Dans cet archipel, il y a l'île de sable jaune (Hoang Sa Chu) d'une longueur évaluée approximativement à 30'dam, au terrain plat, étendu aux eaux extrêmement claires. Il y a d'innombrables nids de salangane. Les oiseaux en nombre incalculable, s'abattent sans crainte autour des personnes. On trouve d'étranges mollusques : Ils sont des huîtres bigarrées de dessins, appelées huîtres en forme d'oreille d'éléphant, de la grandeur d'une natte et recelant en leur sein des grains gros comme un doigt, opaques et moins beaux que les perles. Leurs coquillages peuvent être taillés en plaques ou utilisés pour la fabrication de la chaux destinée aux travaux de maçonnerie. Il y a des escargots à nacre qui peuvent servir aux incrustations, des escargots odorants, leur chair peut être salée ou préparée en divers plats. Les carets sont très grands. On y trouve des tortues de mer, vulgairement appelées 'Trang Bong' semblables aux carets mais plus petites de taille, à la coquille mince pouvant être utilisée pour les incrustations, aux oeufs gris comme le bout d'un pouce qui peuvent être conservés par salaison. Il y a aussi des holothuries vulgairement appelées 'Dot Dot' qui nagent aux alentours des bancs. On les capture, les traite à la chaux après avoir vidé leur ventre et les fait sécher. Pour les en consommer, on les trempe dans un bain de jus des crabes d'eau douce pendant un certain temps et les faire cuire, ensuite, avec des crevettes et du porc. Les bateaux de commerce étrangers surpris par les typhons cherchent souvent refuge dans ces îles.

Sous les Nguyn, il avait été créée la compagnie Hoang Sa composée de 70 hommes recrutés à tour de rôle parmi les habitants de la commune de An Vinh. Chaque année, au 3^e mois, la compagnie recevait l'ordre de mission, préparait des vivres pour six mois, appareillait pour les îles sur 5 petites jonques de pêche et on arrivait aux îles après trois jours et trois nuits. Là c'était la pêche et la chasse à volonté pour

améliorer les repas. La compagnie ramassait les marchandises des bateaux naufragés : épées, monnaies, colliers en argent, objets en cuivre, lingots d'étain, de plomb, fusils, défenses d'éléphant, cire jaune, objets en porcelaine, tissus et couvertures de laine, ainsi que les écailles de tortue, les carapaces de carets, les holothuries, les grains formés au sein des huîtres bigarrées de dessins. Au huitième mois elle rentrait par le port de Eo pour la livraison de leurs acquisitions. Celles-ci étaient pesées, examinées et classées selon leur valeur. Après quoi, elle pouvait vendre pour son compte propre des carets, des huîtres bigarrées de dessins et des holothuries, recevait des certificats et chacun rentrait chez soi. Ces acquisitions étaient tantôt abondantes tantôt maigres parfois c'était la bredouille. Personnellement, j'avais pu lire dans les registres tenus par l'ancien commandant de la compagnie de Hoang Sa, Nguyen Duc Hâu : pour l'année Nham Ngo 30 lingots d'argent, pour l'année Giap Thán 5.100 livres d'étain, pour l'année At Dau 126 lingots d'argent et pendant la période quinquennale de l'année Ky Suu à l'année Quy Ty seulement quelques carapaces de carets, de tortues de mer, et des holothuries par an. Pour certaines années, seulement des lingots d'étain, des bols de porcelaine et deux fusils en cuivre.

Les Nguyen avaient également créé la compagnie de Bac Hai sans en préciser les effectifs. On recrutait des volontaires originaires soit du village de Tu Chinh de la préfecture de Binh Thuan soit de la commune de Canh Duong. Ceux-ci recevaient l'ordre de mission, étaient exemptés d'impôts et des taxes de contrôle et d'embarquement : Ils s'embarquaient sur de petites jonques de pêche à destination de Bac Hai, des îles de Poulo-Condore, des îles de la région de Ha Tiên afin de pêcher des carets, des tortues de mer ainsi que des haliotides, des holothuries. Le commandant de la compagnie de Hoang Sa cumulait le commandement de celle de Bac Hai. Au fond, on obtenait plus de produits de mer que d'or, d'argent et d'autres marchandises précieuses!

Document No 3 :

D'après le "Dai Nam Thuc Luc Chinh Bien"

Le "Dai Nam Thuc Luc Chinh Bien" (relation véritable du Dai Nam, partie principale) est une histoire des règnes de la dynastie des Nguyen rédigée par "Quoc Su Quan" (Institut national d'histoire). La partie consacrée aux règnes des empereurs Gia Long, Minh Mênh, Thiêu Tri, achevée en 1848, a enregistré l'occupation des Hoang Sa en 1816 par Gia Long, l'édification des temple et stèle, la plantation des arbres sur ces îles, les levés topographiques sur l'ordre de Minh Mênh.

Ci-dessus les paragraphes relatant ces faits :

Livre 52 (avec un extrait photocopié)

"... Année Binh Ty, 15e année du règne Gia Long (1816) :

Ordre fut donné aux forces navales et à la compagnie Hoang Sa de se rendre aux Hoang Sa aux fins de reconnaître les itinéraires maritimes y menant".

Livre 104 (avec un extrait photocopié) :

"... 9e mois, automne de l'année Quy Ty, 14e année du règne Minh Menh (1833)...

L'empereur donne au Ministère des Travaux publics les instructions suivantes : "Au territoire maritime, face à la province de Quang Ngai, se rattache l'archipel de Hoang Sa. De loin, le ciel se confond avec l'eau dans une même couleur , on ne sait si la mer ici est profonde ou non. Ces derniers temps, des navires de commerce y ont fait souvent naufrage. Il convient dès maintenant d'apprêter des cargos et d'y envoyer l'année prochaine des hommes pour édifier un temple et un stèle, et planter de nombreux arbres. Les arbres grandiront et constitueront une végétation luxuriante, ce qui permettra aux navigateurs de reconnaître facilement ces parages et d'éviter ainsi les naufrages. C'est un travail qui profitera aux générations à venir".

Livre 154 (avec deux extraits photocopiés) :

"... 6e mois, été, de l'année At Mui, 16e année du règne Minh Mênh (1835)...

Fut construit un temple sur l'île Hoang Sa, de la province de Quang Ngai.

Hoang Sa est située dans la partie maritime de la province de Quang Ngai, où apparaît un banc de sable couvert d'arbres verdoyants, avec au milieu un puits d'eau douce et au Sud-Ouest un temple antique avec un panneau où sont inscrits 4 caractères "Van Ly Ba Binh". La dune Bach Sa de 1.070 'truong de contour, anciennement dénommée Phât Tu Son, est bordé à l'Est, à l'Ouest et au Sud par des récifs de corails en pente douce vers la mer. Au Nord, cette dune avoisine un îlot composé entièrement de récifs de corails d'un contour de 340 'truong' et haut de 1 'truong'3 'thuoc', d'une altitude égale à celle de la dune, et qui est dénommé Ban Than Thach. L'année dernière, notre empereur a voulu construire un temple et ériger un stèle sur cet îlot, cependant ce projet n'a pu être réalisé en raison du gros temps. Maintenant, ordre a été donné au commandant des forces navales Pham Van Nguyên d'emmener des soldats-

ouvriers 'Giam Thanh' et avec des bateaux de la marine provinciale des provinces de Quang Ngai et Binh Dinh, transporter des matériaux destinés à la construction du temple (à 7 'truong' du vieux temple). Il sera érigé à gauche du temple, un stèle et devant le temple, un paravent. Les travaux devront être terminés dans l'espace de dix journées et le détachement prendra le chemin du retour"

Livre 165 (avec trois extraits photocopiés) :

... Année Binh Than, 17e année du règne Minh Mênh (1836)...
au printemps, 1er jour du 1er mois...

Le Ministère des Travaux publics présenta à l'empereur ce rapport : "Aux confins maritimes de notre pays, il y a les fles de Hoang Sa d'une grande importance stratégique. Des missions y ont été envoyées pour en faire des levés cartographiques, mais étant donné l'étendue de ces territoires, le travail a été fait pour une fle seulement, et encore sans grande précision. Il convient d'y envoyer chaque année d'autres missions de reconnaissance pour bien marquer les itinéraires maritimes y menant. Nous sollicitons votre Majesté l'autorisation de le faire à partir de cette année. A la fin du premier mois, des militaires des forces navales et de la garnison s'embarqueront sur une galère à destination, au deuxième mois, de la province de Quang Ngai où quatre jonques privées, requises par les autorités provinciales de Quang Ngai et de Binh Dinh, se joindront à cette expédition en partance pour l'archipel de Hoang Sa. Tous les territoires insulaires ainsi abordés, qu'ils soient des îlots ou bancs de sable, seront explorés avec description de leur relief, mention précise de leur longueur, largeur, altitude, superficie et pourtour, du degré de profondeur de la mer qui les baigne, des bancs de sable et des récifs qui pourraient se trouver aux alentours, les difficultés ou les facilités d'accès. Tout sera noté et représenté sur la carte. Il faut également préciser le port d'embarquement et la direction selon laquelle on parviendra à chaque destination. Chaque itinéraire ainsi suivi devra être évalué en "dam". Il faut aussi situer chaque territoire abordé par rapport à la côte de notre pays en précisant le nom, les coordonnées, la direction de la province ou région qui se trouve en face ou à côté et estimer en "dam" la distance qui le sépare de la côte, bref, tout ce qui concerne la géographie de l'archipel sera noté et présenté au retour de chaque expédition à la connaissance de Votre Majesté".

L'empereur, ayant approuvé ce rapport, ordonna au commandant des forces navales Pham Huu Nhat de remplir cette mission et d'emmener à bord de son bâtiment dix bornes en bois à planter à chaque destination. (Chaque borne mesure 5 'thuoc' de longueur, 5 'tac' de largeur et 1 "tâc" d'épaisseur, sur toute sa surface seront gravés les caractères : "En l'année Binh Than, 17e année du règne Minh Mênh (1836), le commandant principal

des forces navales Pham Huu Nhat, envoyé impérial à Hoang Sa pour mission de faire les levés cartographiques, est arrivé en cet endroit où il a planté cette borne pour en perpétuer le souvenir".

Document No 4 :

D'après la carte vietnamienne 'Dai Nam Nhat Thong Toan Do' (début XIXe siècle) :

Le 'Dai Nam Nhat Thong Toan Do' est la carte du Viet Nam sous les Nguyen. Elle a été dressée en l'année 1838. Sur cette carte, ces archipels, partie intégrante du territoire national figuraient sous les deux noms de "Hoang Sa" et "Van Ly Truong Sa".

(La carte est photocopiée).

Document No 5 :

D'après le 'Dai Nam Nhat Thong Chi' (compilé de 1865 à 1910).

'Dai Nam Nhat Thong Chi' est l'ouvrage officiel de géographie du Dai Nam (ancien nom du Viet Nam) sous la dynastie des Nguyen, préparé de 1865 jusqu'en 1910 par "Quoc Su Quan" (Institut national d'histoire). Le tome consacré à la province de Quang Ngai affirme encore une fois que les archipels Hoang Sa font partie du territoire de la province de Quang Ngai et rappelle que sous les empereurs Gia Long et Minh Menh, les travaux de mise en valeur de ces archipels se poursuivent et leur administration se renforce.

En voici des extraits : (photocopiés) : A l'Est de la province de Quang Ngai, il y a des îles de sable (c'est-à-dire les îles Hoang Sa) où le sable et la mer confondus forment glacis. Au Sud Ouest, c'est la région de montagne, formant muraille solide - Au Sud, elle avoisine la province de Binh Dinh du col transversal de Ben Da - Au Nord, elle avoisine la province de Quang Nam aux gorges de Sa Tho...

Au début du règne Gia Long, la compagnie Hoang Sa fut réformée, puis dissoute. Au cours des premières années du règne Minh Menh, des bâtiments de l'Etat vinrent à plusieurs reprises dans ces territoires insulaires avec la mission d'étudier les itinéraires maritimes. On avait identifié un endroit où il y avait une dune de sable blanc mesurant 1.070 'truong' de pourtour, une luxuriante végétation. Au centre de cette île, il y a un puits et dans sa partie Sud-Ouest, un vieux temple dont on ignore la date de construction et qui possède un stèle gravé de ces quatre caractères - Van Ly Ba Binh (dix mille'dam), cette île était appelée autrefois

Phat Tu Son. A l'Est et à l'Ouest de l'île il y a partout des coraux qui émergent et forment une autre île mesurant 340 'truong' de pourtour, l' 'truong' 2 'thuoc' d'altitude aussi élevée que l'île de sable appelée Ban Than Thach. En la 16^e année du règne Minh Menh, l'ordre fut donné aux vaisseaux de l'Etat de transporter des briques et des pierres pour y construire un temple et un stèle commémoratif en pierre. En cette occasion, les soldats préposés aux terrassements ont trouvé plus de 2.000 livres de fonte et de cuivre en lamelles.

Document No 6 :

Rattachement de l'archipel Truong Sa à la province de Ba Ria (1933).

Arrêté (photocopié) du gouverneur de la Cochinchine, signé le 21 décembre 1933 portant rattachement de l'archipel Truong Sa à la province de Ba Ria. Article premier : "L'île dénommée Spratley et les îlots Caye d'Amboine, l'Îtu Aba, le groupe des deux îles, de Loai Ta et de Thi Tu qui en dépendent, situés, dans la mer de Chine (actuellement Mer de l'Est) sont rattachés à la province de Ba Ria"

Document No 7 :

Rattachement de l'archipel Hoang Sa à la province de Thua Thien (1939).

Ordonnance (photocopiée) N.10 proclamée le 29^e jour du 2^e mois de la 13^e année du règne de l'empereur Bao Dai (30/3/1939) portant détachement de l'archipel Hoang Sa du territoire de la province de Nam Ngai et son rattachement à la province de Thua Thien. Voici la traduction du texte de cette ordonnance :

... Attendu que les îles Hoang Sa (archipel des îles Paracels) appartiennent à la souveraineté du Viet Nam depuis de longue date et que sous les dynasties précédentes, ces îles faisaient partie du territoire de la province de Nam Ngai. A l'avènement de notre auguste Sa Majesté impériale fondateur de notre dynastie, cet ordre de choses était maintenu pour la raison que les communications avec ces îles étaient assurées à partir de la province de Nam Ngai.

Attendu que grâce aux progrès de la navigation maritime, les communications connaissent de nos jours des changements et que par ailleurs le représentant du gouvernement royal chargé d'enquêter sur ces îles, de concert avec le représentant du gouvernement du protectorat

a soumis l'idée qu'il serait plus favorable de rattacher les îles Hoang Sa au territoire de la province de Thua Thiên.

Ordonnons :

Article unique : Approuvons le rattachement des îles Hoang Sa (archipel des îles Paracels) au territoire de la province de Thua Thien. Du point de vue administratif ces îles dépendent du chef de cette province!

Document No 8 :

Organisation de l'archipel Hoang Sa en unité administrative (1938).

Arrêté en date du 15 juin 1938 du gouverneur de l'Indochine (photocopié) portant création d'une délégation administrative sur l'archipel Hoang Sa faisant partie de la province de Thua Thien (publié dans le 'Bulletin administratif de l'Annam', numéro 12 le 9 août 1938).

Document No 9 :

Colonne de la souveraineté vietnamienne sur l'archipel Hoang Sa (1938).

Cette colonne (photocopiée) de la souveraineté fut érigée en 1938 par le gouvernement du protectorat français en Indochine.

Inscription sur la colonne : "République Française, Royaume d'Annam, Archipel de Hoang Sa, 1916 - île Pattle - 1938".

(1916 fut l'année où l'empereur Gia Long établit la souveraineté du Viet Nam sur les archipels Hoang Sa, 1938 fut l'année où la colonne fut érigée).

Document No 10 :

Division de l'archipel Hoang Sa en deux délégations administratives (1938).

Arrêté en date du 5 mai 1939 du gouverneur de l'Indochine (photocopié) portant création de deux délégations administratives sur l'archipel Hoang Sa (publié dans le 'Bulletin administratif de l'Annam' No 9 en 1939. Dans le texte de l'article premier, la mention concernant l'arrêté a été imprimée par erreur : 'No 156/SC du juin 1932'. La mention originale exacte est : 'N.OI 56-3-6 du 15 juin 1938').

Document No 11 :

Nomination d'un nouveau chef de détachement à l'île Itu Aba (1940).

Circulaire (photocopiée) du gouverneur de l'Indochine, datée du 22 août 1940, au sujet du recrutement d'un chef de détachement pour l'île Itu Aba (archipel Truong Sa) pour remplacer M. Burollaud, qui cessait ses services à l'expiration de son contrat.

Document No 12 :

Nomination d'un délégué administratif à Hoang Sa (1941).

Arrêté (photocopié) du résident-supérieur en Annam, daté du 12 août 1941, désignant Mr. Holsine Mahamedbhay aux fonctions de délégué administratif à la délégation de l'Amphitrite et dépendances (archipel Hoang Sa) en remplacement de M. Vuillame.

Document No 13 :

Deux stations météorologiques sur l'archipel Hoang Sa dans le système de l'organisation météorologique mondiale (OMM) en 1949.

La station sur l'île de Phu Lam (boisée) porte l'indicatif 48859.
La station sur l'île de Hoang Sa (Pattle) porte l'indicatif 48860.
(Document photocopié de l'OMM en 1949).

Document No 14 :

Station météorologique d'Itu Aba (archipel Truong Sa) dans le système de l'organisation météorologique mondiale (OMM) en 1949.

La station d'Itu Aba porte l'indicatif 48919. (Document photocopié de l'O. M. M. en 1949).

Document No 15 :

Déclaration d'une délégation vietnamienne à la conférence de San Francisco (1951).

Le 7 septembre 1951, à la conférence de San Francisco, Tran Van Huu, Premier ministre du gouvernement Bao Dai a fait la déclaration suivante réaffirmant la souveraineté vietnamienne sur l'archipel Hoang Sa et l'archipel Truong Sa :

"... Et comme il faut franchement profiter de toutes occasions pour étouffer les germes de discorde, nous affirmons nos droits sur les îles Spratley et Paracels qui, de tout temps, ont fait partie du Viet Nam".

(Revue France-Asie No 66-67, novembre-décembre 1951).
(L'article est photocopié).

Document No 16 :

Liste du personnel en service à la station météorologique de l'île Hoang Sa (Pattle) en 1952.

(Suit la photocopie de la liste).

Document No 17 :

Colonne de la souveraineté vietnamienne sur l'île de Truong Sa, archipel Truong Sa (1961).

(Suit la photo reproduisant cette colonne).

Document No 18 :

Station météorologique de Hoang Sa (Pattle) dans le système de l'organisation météorologique mondiale (avril 1973).

(Document (photocopié) de l'OMM en 1973)

Document No 19 :

Les forces de l'armée populaire du Viet Nam sur l'archipel Truong Sa.

(Suivent trois photos représentant diverses activités des marines vietnamiens sur cet archipel).

Chapitre III

Principaux faits relatifs à l'archipel Hoang Sa et
l'archipel Truong Sa

XVIIème siècle : Do Ba, géographe vietnamien a dressé une collection de cartes du Viet Nam dont le tome I portait mention des "Bai Cat Vang" (bancs de sable jaune c'est-à-dire Hoang Sa).

1701 : Un missionnaire occidental à bord de l'Amphitrite se rendant de France en Chine, a écrit dans une de ses lettres : "l'archipel Hoang Sa appartenait au Royaume d'Annam".

1776 : Lê Quy Dôn, savant vietnamien connu, dans son ouvrage " élange sur le gouvernement des marchés ...", a relaté la création, par les seigneurs Nguyễn, de la compagnie Hoang Sa et de la compagnie Bac Hai, chargées de l'exploitation des archipels Hoang Sa et Truong Sa et d'autres îles.

1816 : L'empereur Gia Long donne l'ordre aux forces navales et à la compagnie de Hoang Sa d'inspecter et d'évaluer les itinéraires maritimes menant du territoire continental aux différentes îles des Hoang Sa.

1820 : Vers 1820 Jean-Baptiste Chaigneau, le conseiller français de Gia Long a écrit la notice sur la Cochinchine, dans laquelle il a constaté que l'empereur Gia Long a officiellement établi sa souveraineté sur l'archipel Hoang Sa en l'an 1816.

1821 : Phan Huy Chu, historien vietnamien, dans son ouvrage "Lich trieu hien chuong loai chi" (Règlementations par matières des dynasties successives), a mentionné les Hoang Sa et des travaux de mise en valeur entrepris par les seigneurs Nguyễn.

1833 : L'empereur Minh Mênh ordonne au Ministère des Travaux publics d'apprêter des bateaux et de transporter, l'année suivante, des matériaux vers les Hoang Sa pour y édifier un temple, un stèle et y planter des arbres.

1835 : Des forces navales sous le commandement de Pham Van Nguyễn transportaient matériaux vers les Hoang Sa aux fins d'y édifier temple et stèle.

1836 : L'empereur Minh Mênh donne ordre au commandant Pham Huu Nhât de se rendre avec son escadre aux Hoang Sa avec mission d'y procéder à des levés cartographiques.

1836 : Au mois de décembre, un bateaux anglais fait naufrage à Hoang Sa. Quatre vingt dix hommes de son équipage, sauvés et conduits à terre ferme dans la province de Binh Dinh reçurent sur ordre de l'empereur Minh Mênh, vivres et argent leur permettant de rejoindre leur pays d'origine.

1838 : Monseigneur J. L. Taberd publia le *Dictionarium latino-annamiticum* dans lequel est insérée une "carte du grand Annam" (Annam Dai Quoc Hoa Do). Cette carte portait mention de l'archipel Hoang Sa sous son nom vietnamien populaire "Cat Vang" inscrit à côté de celui internationalement connu de "Paracels".

1849 : Dr Gutlafz, auteur anglais, dans son article "géographie de l'empire Cochinchinois" parle de l'occupation, par le roi du Dang Trong (Cochinchine), de l'archipel Hoang Sa et de la création d'une flotille marchande et de petites garnisons chargées de percevoir l'impôt payé par des pêcheurs étrangers et de protéger les pêcheurs nationaux.

1862-1884 : La France instaure le régime colonial sur le Viet Nam (de l'occupation des trois provinces orientales de la Cochinchine à la signature du traité de Patenotre).

1910 : L'ouvrage de géographie officielle du Viet Nam le "Dai Nam Nhat Thong Chi" préparé de 1865 à 1910 une fois de plus, précise que les archipels Hoang Sa faisaient parties intégrantes du territoire national vietnamien.

1925 : Devant les visées d'annexion de la Chine sur l'archipel Hoang Sa, Than Trong Huê, le Ministre de la Guerre de la cour de Huê, a réaffirmé, dans une déclaration, l'appartenance de cet archipel au Viet Nam.

1927 : Le directeur de l'institut océanographique de l'Indochine, A. Rempt, procède à une exploration scientifique dans l'archipel Hoang Sa.

1933 : Le Ministère français des Affaires Etrangères a publié dans le journal officiel de la République Française un avis relatif à l'occupation des îles dans l'archipel Truong Sa (juillet 1933). Le gouverneur de la Cochinchine Krautheimer a pris un arrêté portant rattachement de l'archipel Truong Sa à la province de Ba Ria (arrêté No 4762-CF du 21-2-1933). La France construit une station météorologique et une station de radio sur l'île Itu Aba, faisant partie de l'archipel Truong Sa.

1937 : L'ingénieur en chef des travaux publics Gauthier se rend à l'archipel Hoang Sa en vue de choisir des emplacements pour l'installation d'un phare, d'une station pour hydravion. Il étudie également les conditions pour créer un centre de peuplement à Hoang Sa.

1938 : L'empereur Bao Dai signe une ordonnance (le 30 mars 1938) détachant l'archipel Hoang Sa de la province de Nam Ngai pour le rattacher à la province de Thua Thiên. Le gouverneur général de l'Indochine Jules Brévié a pris un arrêté (en date du 15 juin 1938) portant d'une

délégation administrative sur l'archipel Hoang Sa. Le gouvernement du protectorat français érige la colonne de la souveraineté, construit un phare, une station météorologique, une station de radio sur l'île Pattle (archipel Hoang Sa) et une station météorologique sur l'île Itu Aba (archipel Truong Sa).

1939 : Le gouverneur général de l'Indochine Jules Brévié a signé un arrêté (le 5 mai 1939) divisant l'archipel Hoang Sa en deux délégations administratives.

1946 : La France fait réoccuper l'archipel Hoang Sa par la canonnière Savorgnan de Brazza (pendant la deuxième guerre mondiale, les archipels Hoang Sa et Truong Sa étaient occupés par les troupes japonaises).

1950 : La France transfère officiellement l'administration de l'archipel Hoang Sa au gouvernement Bao Dai.

1951 : A la conférence de San Francisco, le Premier ministre du Gouvernement Bao Dai, Trân Van HUU a fait une déclaration confirmant la souveraineté vietnamienne sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa. Cette déclaration n'a soulevé de protestation ou d'objection d'aucun pays participant à cette conférence.

1955 : L'administration de Saigon envoie une compagnie de fusilliers marins à l'archipel Hoang Sa pour relever des forces françaises qui évacuaient l'Indochine et y envoie une expédition d'étude hydrométrique. Par la suite, un industriel saïgonnais a obtenu l'autorisation d'exploiter le guano à Hoang Sa.

1956 : L'administration de Saigon envoie des unités de sa marine de guerre occuper des îles de l'archipel Truong Sa et rattache l'archipel Truong Sa à la province de Phuoc Tuy.

1961 : L'administration de Saigon signe un décret portant l'organisation de l'archipel Hoang Sa en une commune dénommée Dinh Hai et rattachée au district de Hoa Vang, province de Quang Nam. Elle érige une colonne de la souveraineté sur l'archipel Truong Sa.

1969 : L'administration de Saigon signe un arrêté portant rattachement de la commune de Dinh Hai (archipel Hoang Sa) à la commune de Hoa Long, district de Hoa Vang, province de Quang Nam.

1971 : Le Ministre des Affaires Etrangères de Saigon Trân Van Lam participant à la conférence de l'ASPAC à Manille a, le 13 juillet, réaffirmé la souveraineté vietnamienne sur les archipels Hoang Sa et Truong Sa.

1973 : L'administration de Saigon signe un arrêté (du 6 septembre 1973) portant rattachement de l'archipel Truong Sa à la commune de Phuoc Hai, district de Dat Do, province de Phuoc Tuy.

1974 : 12 janvier 1974 : Le Porte-Parole de l'administration de Saigon proteste contre la déclaration du 11 janvier 1974 de la République Populaire de Chine par laquelle la Chine prétend avoir des droits sur les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa.

- 16 janvier 1974 : Le Ministère des Affaires Etrangères de l'administration de Saigon a émis une déclaration réaffirmant la souveraineté vietnamienne sur l'archipel Hoang Sa, et envoyé un message au Conseil de Sécurité de l'ONU demandant que des mesures appropriées soient prises pour faire face à la situation.

- 19 janvier 1974 : La République Populaire de Chine envoie ses forces armées envahir et occuper l'archipel Hoang Sa.

- 20 janvier 1974 : Le Ministre des Affaires Etrangères de l'Administration de Saigon envoie un télégramme urgent au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU demandant au Conseil de Sécurité de se réunir immédiatement pour examiner l'agression et l'occupation par la République Populaire de Chine de l'archipel Hoang Sa, territoire vietnamien.

Le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Viet Nam a fait une déclaration en date du 20 janvier 1974 définissant nettement sa position comme suit :

- La souveraineté et l'intégrité territoriale sont des problèmes sacrés pour chaque peuple.

- Concernant le problème des frontières et du territoire, il existe entre pays voisins des différends légués par l'histoire. Ces différends parfois très complexes exigent un examen minutieux.

- Les pays intéressés se doivent d'examiner ce problème dans l'esprit d'égalité, de respect mutuel, d'amitié et de bon voisinage et de le résoudre par voie de négociation.

- 28 juin 1974 : à la 3e conférence de l'ONU sur le droit de la mer réunie à Caracas, la délégation de l'administration de Saigon a réaffirmé que : Les archipels Hoang Sa et Truong Sa font partie intégrante du territoire national, que le Viet Nam possède des droits souverains irréfutables et inaliénables sur ces îles, malgré que certaines aient été injustement réclamées ou illégalement occupées par des pays voisins'.

- 1975 : Mai 1975 , les forces armées du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Viet Nam libèrent certaines îles de l'archipel Truong Sa.

Lors des entretiens du 24 septembre 1975 avec la délégation du Parti et du Gouvernement vietnamiens en visite en Chine, le Vice-Premier Ministre chinois Deng Xiaoping a reconnu qu'il existe des différends entre les deux parties concernant les archipels Hoang Sa et Truong Sa et qu'il convient que les deux parties discuteront ensemble pour les résoudre.

1978 : Le 30 décembre 1978 , le Porte-Parole du Ministère des Affaires Etrangères de la République Socialiste du Viet Nam a fait une déclaration réfutant les arguments fallacieux contenus dans la déclaration du 29 décembre 1978 du Porte-Parole du Ministère des Affaires Etrangères chinois concernant l'archipel Hoang Sa, réaffirmant la souveraineté du Viet Nam sur les deux archipels Hoang Sa et Truong Sa, et rappelant la position constante du Viet Nam qui préconise le règlement de toute question litigieuse et de toute divergence par des moyens pacifiques.

1979 : Le 7 août 1979, le Ministère des Affaires Etrangères de la République Socialiste du Viet Nam a fait une déclaration réfutant les arguments tendancieux de la République Populaire de Chine lors de la publication de certains documents vietnamiens relatifs aux archipels Hoang Sa et Truong Sa, réaffirmant la souveraineté du Viet Nam sur ces deux archipels, et rappelant la position vietnamienne concernant le règlement par voie de négociation pacifique des litiges entre les deux pays au sujet de ces archipels.

Chapitre IV

Déclaration du Ministère des Affaires Etrangères de la République Socialiste du Viet Nam concernant l'archipel Hoang Sa et l'archipel Truong Sa (7 août 1979).

Le 30 juillet 1979, la Chine a publié à Pékin un certain nombre de documents essayant de justifier sa souveraineté sur les deux archipels Hoang Sa (Paracels) et Truong Sa (Spratley).

A ce sujet, le Ministère des Affaires Etrangères de la République Socialiste du Viet Nam déclare ce qui suit :

1- L'archipel Hoang Sa et l'archipel Truong Sa font partie du territoire vietnamien. Les Etats féodaux du Viet Nam étaient les premiers

dans l'histoire à occuper, organiser, contrôler et exploiter en qualité d'Etat ces archipels. Cette occupation était effective et conforme au droit international. Nous possédons suffisamment de données historiques et juridiques prouvant la souveraineté incontestable du Viet Nam sur ces deux archipels.

2- Le fait que la Chine considère la note du 14 septembre 1958 du Premier Ministre de la République Démocratique du Viet Nam comme un document consacrant la souveraineté chinoise sur ces deux archipels constitue une déformation grossière de la vérité, car dans l'esprit et la lettre de cette note, il a été reconnu seulement que les eaux territoriales de Chine sont de 12 milles marins.

3- En 1965, les Etats-Unis ont intensifié leur guerre d'agression au Sud Viet Nam, entrepris une guerre aérienne et navale de destruction contre le Nord Viet Nam, déclare que la zone de combat des forces armées américaines englobait le Viet Nam et les zones avoisinantes à environ 100 milles marins du littoral vietnamien. A ce moment là, le peuple vietnamien, dans sa lutte contre l'agression américaine pour le salut national a dû mener des combats sous toutes formes pour défendre son intégrité territoriale. Par ailleurs, à cet période, le Viet Nam et la Chine étaient liés par des relations d'amitié. C'est seulement dans ce contexte historique que la déclaration du 9 mai 1965 du Gouvernement de la République Démocratique du Viet Nam a sa raison d'être.

4- A partir de 1972, suite au communiqué conjoint de Shang Hai, les dirigeants chinois ont commencé à pactiser avec les agresseurs américains, trahir le peuple vietnamien, causant des obstacles grandissant à sa lutte de résistance. Au début de janvier 1974, avant la victoire totale du peuple vietnamien du printemps 1975, la Chine a envoyé ses forces armées occuper l'archipel Hoang Sa placé alors sous la gestion de l'administration de Saigon.

La République du Sud Viet Nam avait à ce moment là précisé sa position comme suit :

- La souveraineté et l'intégrité territoriale sont des problèmes sacrés pour chaque peuple.

- Concernant le problème des frontières et du territoire, il existe entre pays voisins des différends légués par l'histoire. Ces différends parfois très complexes exigent un examen minutieux.

- Les pays intéressés se doivent d'examiner ce problème dans l'esprit d'égalité, de respect mutuel, d'amitié et de bon voisinage et de le résoudre par voie de négociation.

5- Lors des entretiens du 24 septembre 1975 avec la délégation du Parti et du Gouvernement vietnamiens en visite en Chine, le Vice-Premier Ministre chinois Deng Xiaoping a reconnu qu'il existe des différends entre les deux parties concernant les archipels Hoang Sa et Truong Sa et qu'il convient que les deux parties discuteront ensemble pour les résoudre.

6- En faisant occuper illégalement par ses forces armées l'archipel Hoang Sa, la Chine non seulement a porté atteinte à l'intégrité territoriale du Viet Nam mais encore foulé aux pieds les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies préconisant de régler tout différend par négociations pacifiques. Après déclenchement d'une guerre d'agression de grande envergure contre le Viet Nam, la partie chinoise a de nouveau soulevé le problème des archipels Hoang Sa et Truong Sa alors qu'elle cherchait à accroître la tension à la frontière vietnamienne tout en refusant de discuter les mesures urgentes visant à assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières des deux pays. Il est clair que les dirigeants chinois ne renoncent pas encore à leur tentative de déclencher une nouvelle agression contre le Viet Nam. Leurs actes qui menacent sérieusement la paix et la stabilité dans le Sud-Est Asiatique dévoilent d'autant plus leur ambitions d'expansionnisme, d'hégémonisme de grande nation, leur nature belliciste, leur volte-face et leur trahison. /.

Ha Noi, le 29 septembre 1979

N.B : "dam", "truong", "thuoc", "tâc" :
anciennes unités de longueur au
Viêt Nam.